

Rapport d'Évaluation Environnementale

SAGE* *étang de Biguglia*

Biguglia
Borgo
Furiani
Lucciana
Murato
Olmata di Tuda
Rutali
Communauté
d'Agglomération
de Bastia

12 JANVIER 2012

commission locale de l'eau



dossier réalisé sous la Présidence

de Joseph Castelli,

et la direction de Patrice Cerruti,

Chargé de Mission SAGE,

avec l'assistance socio- technique en concertation de

1.2.3.Soleil, et la participation active

du comité technique de la CLE,

Services techniques de la CTC

Réserve Naturelle de l'étang de Biguglia

Services techniques du Département de la Haute-Corse

Office de l'Équipement Hydraulique de Corse

Office de l'Environnement de la Corse

Office du Développement Agricole et Rural de Corse

ONEMA

DREAL de Corse

DDTM de Haute-Corse

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse,

Délégation de Marseille

Conception et réalisation 1.2.3.Soleil

Direction artistique : Suzan Traa

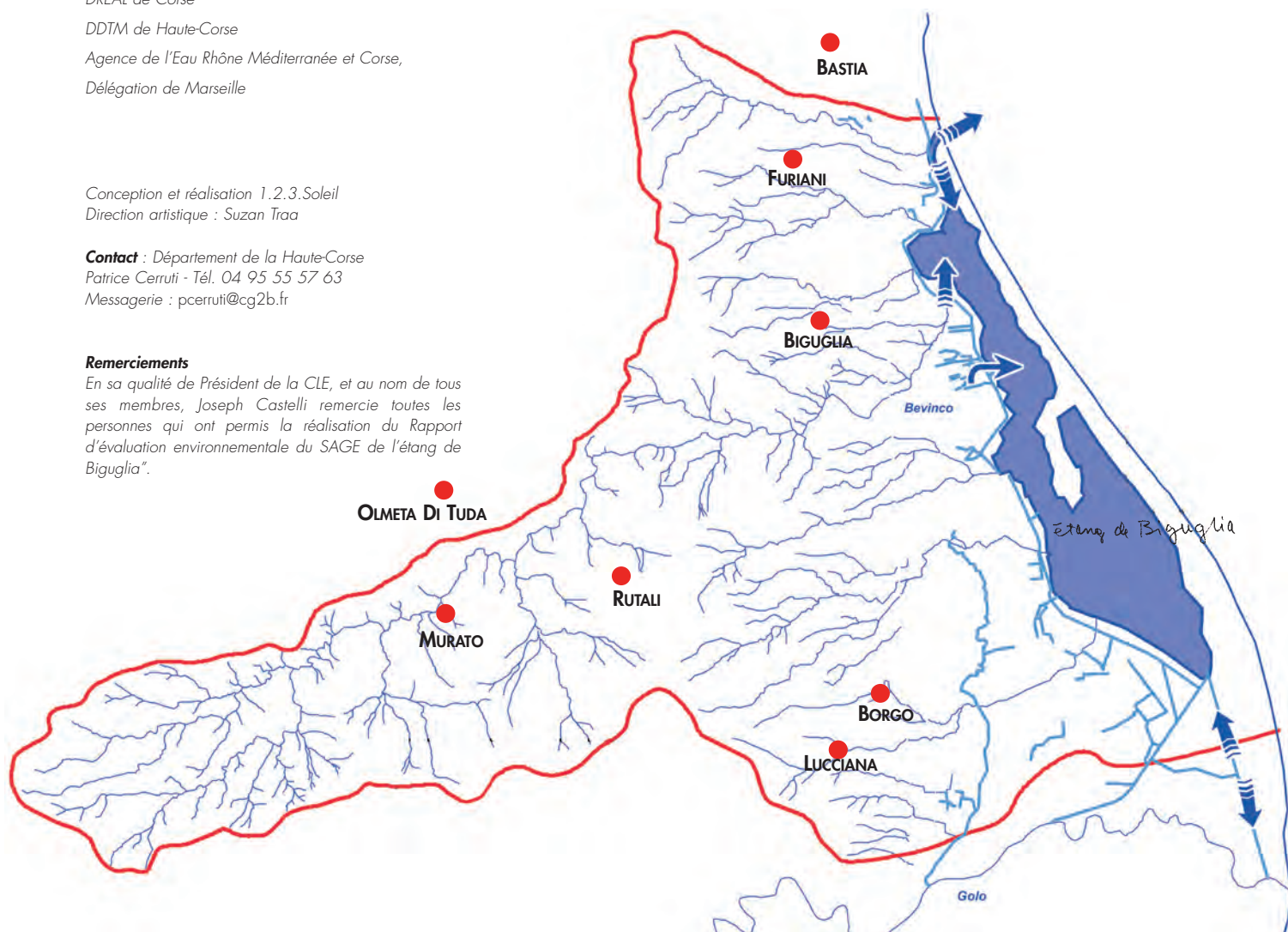
Contact : Département de la Haute-Corse

Patrice Cerruti - Tél. 04 95 55 57 63

Messagerie : pcerruti@cg2b.fr

Remerciements

En sa qualité de Président de la CLE, et au nom de tous ses membres, Joseph Castelli remercie toutes les personnes qui ont permis la réalisation du Rapport d'évaluation environnementale du SAGE de l'étang de Biguglia".



périmètre du SAGE de l'étang de Biguglia

1- Présentation du SAGE de son contenu et de son articulation avec d'autres plans	page 6
- le SAGE de l'étang de Biguglia - l'articulation avec d'autres Plans	
2- Analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution	page 9
- présentation du territoire - activités présentes sur le bassin - milieux naturels et biodiversité - paysages - pollutions - ressources naturelles - risques naturels d'inondations - autres risques naturels - risques technologiques - santé humaine	
3- Analyse des effets probables de la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement	page 19
- analyse des effets de la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement - analyse des problèmes posés par la mise en œuvre du SAGE sur la Réserve Naturelle de l'étang de Biguglia - Evaluation du bilan énergétique	
4- Mesures correctrices ou compensatoires	page 29
5- Exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire, national ou régional	page 33
- le scénario tendanciel 2015 - objectifs de bon état par masse d'eau	
5 - Résumé	page 36

CONTENU DU RAPPORT D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Conformément au décret n° 2005-613 du 25 mai 2005, le rapport de présentation comprend successivement :

- une présentation résumée des objectifs du plan ou du document, de son contenu et, s'il y a lieu, de son articulation avec d'autres plans et documents visés à l'article 1er du présent décret et les documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;
- une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le plan ;
- une analyse exposant :
 - les effets notables probables de la mise en œuvre du plan ou document sur l'environnement et notamment sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages ;
 - les problèmes posés par la mise en œuvre du plan ou document sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R.214-18 à R.214-22 du code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret susvisé du 8 novembre 2001 ;
 - l'exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées ;
 - la présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du plan ou du document sur l'environnement et en assurer le suivi ;
 - un résumé non technique des informations prévues ci-dessus et la description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Qu'est ce que l'évaluation environnementale ?

La directive européenne du 27 juin 2001 pose le principe que tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et qui fixent le cadre de décisions ultérieures d'autorisation d'aménagements et d'ouvrages, doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable à leur adoption. Le SAGE, bien qu'étant un schéma à vocation environnementale, est nommé cité par la directive et est donc soumis à cette évaluation. En particulier, le rapport environnemental s'attachera à évaluer les conséquences de la mise en œuvre du SAGE pour les autres dimensions de l'environnement que celles de l'eau et des milieux aquatiques auxquelles il est dédié. Les étapes nécessaires à cette évaluation environnementale sont les suivantes :

- la rédaction d'un rapport environnemental (le présent document) ;
- la consultation de l'autorité environnementale (le Préfet coordonnateur de bassin) ;
- la mise à disposition, pour le recueil des observations du public, du rapport environnemental et des avis de l'autorité environnementale dans le dossier mis à l'enquête publique sur le SAGE ;
- la mise en place d'un suivi environnemental, dans le cadre du suivi général du SAGE. L'évaluation doit être conçue comme un processus d'amélioration du programme. Ainsi, elle permet d'identifier les incidences notables négatives sur l'environnement puis de les réduire le cas échéant en proposant des mesures correctrices.



LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Portée de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale se limite bien à une évaluation des incidences du SAGE sur l'environnement, en mettant l'accent sur les incidences négatives.

A ce titre, il ne s'agit pas d'une évaluation de l'efficacité du SAGE, par rapport aux objectifs qu'il affiche.

Enfin, l'évaluation environnementale n'a pas pour objet de traiter les incidences sur la dimension économique.

Il faut néanmoins rappeler que cette dimension a été abordée de manière transversale dans l'élaboration du SAGE au travers de 3 étapes essentielles :

- l'élaboration des mesures du SAGE ;
- les propositions d'objectifs qui ont pris en compte plusieurs critères de faisabilité ;
- l'élaboration du programme d'actions, le recensement des actions à mener ayant pris en compte empiriquement le rapport coût/efficacité.

Une mention doit cependant être faite sur une difficulté à ne pas négliger : l'évolution potentielle de certains secteurs économiques qui peut rendre certaines estimations rapidement caduques.

Méthode adoptée pour l'évaluation environnementale

L'analyse des effets de la mise en œuvre du SAGE de l'étang de Biguglia sur l'environnement a été conduite de façon qualitative en 3 temps :

- un état des lieux de l'environnement du bassin et les perspectives d'évolution ;
- une analyse qualitative de chaque mesure du SAGE, afin d'estimer l'effet de chaque disposition sur les différentes dimensions de l'environnement et de dégager d'éventuelles mesures correctrices en cas d'incidence négative notable ;
- l'identification d'un scénario tendanciel et des mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre des dispositions.

APPLICATION DE LA LEMA

Comment concilier «développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau» ? C'est en réponse à cette question que les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ont été créés par la loi sur l'eau de 1992. Outils stratégiques de planification de la ressource, ils ont connu un réel développement sur le territoire national depuis une dizaine d'années. La mise en place d'une Commission locale de l'eau (CLE), véritable Parlement de l'eau local où siègent les élus, les représentants des usagers et les services de l'État, est le moteur du SAGE et permet de l'élaborer en concertation.

C'est pour renforcer les SAGE, outil privilégié de mise en oeuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE), que la procédure a été profondément modifiée avec l'adoption de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 : renforcement de la portée juridique par la création d'un règlement du SAGE, augmentation de la participation du public, intégration des objectifs de la DCE, reconnaissance accrue de l'importance de la commission locale de l'eau (CLE). La DCE fixe des objectifs ambitieux de résultat : toutes les masses d'eaux superficielles ou souterraines devant être en «bon état» à l'horizon 2015 sauf dérogation.

Au titre du SDAGE, l'étang de Biguglia est "une masse d'eau de transition, soit un plan d'eau superficiel et permanent, au faciès envasé, présentant une salinité variable dans le temps et dont la superficie est supérieure à 50 ha". Cette masse d'eau a été identifiée avec un doute sur le risque de ne pas atteindre le bon état écologique en 2015 et bénéficie donc d'un délai dérogatoire jusqu'en 2021. Cette dérogation est liée à l'incertitude sur le temps nécessaire à la lagune pour s'améliorer compte tenu des stocks de polluants contenus dans les sédiments.

Par ailleurs, la protection de la ressource, en particulier pour l'usage eau potable, est reconnue comme un enjeu stratégique par le SDAGE. D'une manière générale pour la Corse, le SDAGE souligne l'abondance de la ressource en eau mais sa mauvaise répartition spatiale et temporelle qui nécessite des infrastructures importantes pour son stockage et son transfert.

La première des huit questions importantes posées sur la Corse est donc celle d'une compatibilité entre la mobilisation des ressources nécessaires à la satisfaction des besoins et le respect des objectifs de bon état écologique.

OBJECTIFS ET CONTENU DU SAGE

Le SAGE de l'étang de Biguglia s'applique au territoire délimité par le périmètre du bassin versant défini par arrêté préfectoral du 22 octobre 1994.

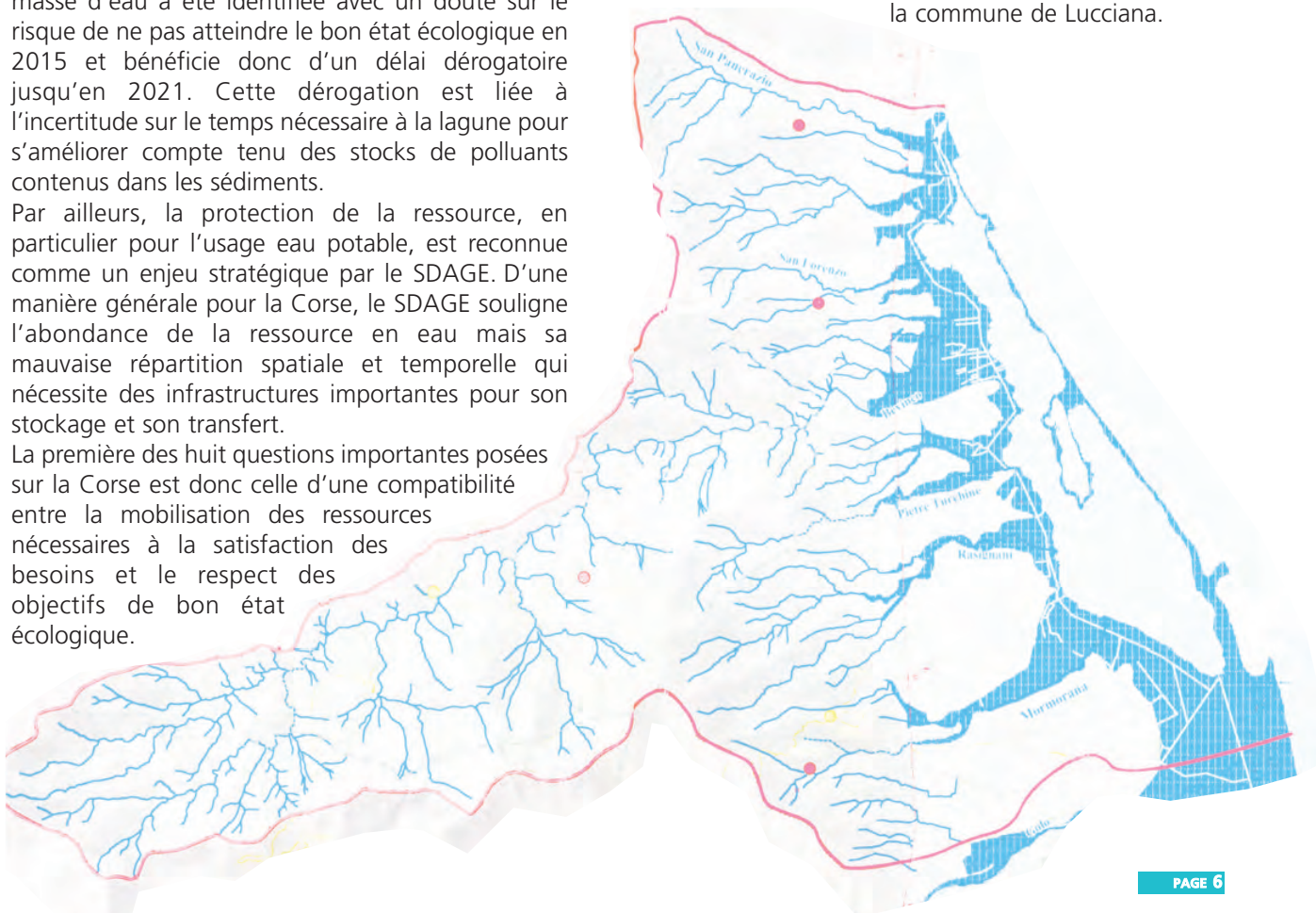
Il décrit les organisations et orientations de gestion à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs environnementaux : gestion des échanges d'eau douce et d'eau salée, lutte contre les pollutions diffuses, restauration de la qualité des zones humides et des milieux aquatiques, notamment de l'étang de Biguglia, sensibilisation des populations. Il fournit la connaissance des caractéristiques du bassin, des pressions de toutes natures affectant l'état des milieux aquatiques et définit le programme d'actions à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs.

Une première élaboration du SAGE de l'étang de Biguglia a été faite par la Commission Locale de l'Eau et validée pour par cette instance en novembre 2008 après les compléments apportés à la demande du comité de bassin.

Un contrat d'étang Biguglia-Bevinco a alors été élaboré par les acteurs locaux pour mettre en oeuvre le SAGE.

Depuis, le SAGE a été actualisé en PAGD et Règlement pour répondre aux exigences de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

Il est à noter, qu'en raison des interconnexions avec le Golo, notamment par le canal du Fossone, certaines dispositions du SAGE et actions inscrites au contrat, portent de fait sur un périmètre élargi au bassin versant du Golo sur la commune de Lucciana.





objectifs, contenu et articulation du SAGE avec d'autres plans

LES ARTICULATIONS DU SAGE AVEC LES AUTRES PLANS

Le SDAGE et le PDM

Le SDAGE est un document de planification décentralisé instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Il est élaboré sur le territoire du bassin de Corse. Le SDAGE bénéficie d'une légitimité politique et d'une portée juridique. Il définit pour une période de 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin.

Dans la pratique, le SDAGE formule des dispositions à destination des acteurs locaux du bassin. Il oblige les programmes et les décisions administratives à respecter les principes de gestion équilibrée, de protection ainsi que les objectifs environnementaux fixés par la DCE du 23 octobre 2000.

L'article L.211-1 du code de l'environnement, pris en application de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques (LEMA) du 30/12/2006, définit les objectifs de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le SDAGE contribue à la mise en œuvre de la LEMA en fixant les objectifs de qualité et de quantité des eaux correspondant ;

- au bon état pour toutes les eaux ;
- à la prévention de la détérioration de la qualité des eaux ;
- aux exigences particulières définies pour les zones protégées qui font déjà l'objet d'engagements communautaires ;
- à la réduction progressive et l'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects respectivement des substances prioritaires et des substances dangereuses.

Le SDAGE est opposable à l'administration (État, collectivités territoriales, établissements publics) et non aux tiers.

L'article L.212-1 du Code de l'environnement dispose que les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les dispositions des SDAGE.

Le SAGE est une déclinaison locale des enjeux du SDAGE et définit les actions nécessaires dans son plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La LEMA du 30 décembre 2006 et le décret 2007-1213 du 10 août 2007, relatif aux SAGE et modifiant le code de l'environnement, viennent renforcer la portée des SAGE et en préciser les modalités de mise en œuvre :

Comme prévu à l'article L.212-1, le SAGE doit être compatible ou rendu compatible avec le SDAGE dans un délai de 3 ans suivant la mise à jour de ce dernier.

Le SDAGE est accompagné d'un programme de mesures (PDM) porté par les services de l'État et fixant les modalités d'actions pour atteindre le bon état des masses d'eau. Le SAGE, dont les objectifs rejoignent ceux du SDAGE, constitue donc un outil privilégié pour favoriser le respect du bon état et la mise en œuvre du Programme de mesures (PDM) instruit par les services de l'État. Le SAGE applique donc en priorité le PDM prévu sur le bassin versant de l'étang de Biguglia.

Les documents d'urbanisme

Les schémas de cohérence territoriale (SCOT, art. L.122-1 du Code de l'urbanisme), les plans locaux d'urbanisme (PLU, art. L.123-1 du même code) et les cartes communales (art. L.124-2 du même code) doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les dispositions et les objectifs du SAGE.



ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSPECTIVES DE SON ÉVOLUTION



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Avec un bassin versant de 182 km², et une superficie de 1450 ha, l'étang de Biguglia, encore appelé étang de Chiurlinu, est le plus grand étang de Corse. Il occupe une large part de la plaine de la Marana, allongé parallèlement à la mer et séparé de celle-ci par un cordon lagunaire dont la largeur n'excède pas un kilomètre. Cette zone humide que constitue l'étang et sa périphérie, offre de nombreux intérêts : paysager par son ampleur et sa situation géographique, géologique dans la mesure où il s'agit de la formation lagunaire la plus grande et sans doute la plus caractéristique de l'île, écologique par la diversité des milieux qui le composent, floristique et faunistique par la présence de nombreuses plantes et oiseaux rares, économique en raison du potentiel halieutique qu'il représente, culturel enfin par son histoire mais également en raison de la proximité de Bastia qui en fait le poumon vert des habitants de cette cité.

L'étang est peu profond. Sa profondeur moyenne est en effet de 1 à 2 m, le maximum étant de l'ordre de 1,8 m. La longueur de l'étang est de 12 km selon un axe NNW-SSE dont un goulet de 1,5 km de long, comme un canal qui se termine par le grau situé à son extrémité Nord. La largeur maximale est de 2,5 km, pour un volume total d'environ 10,2 millions de mètres cube. La presqu'île de San Damiano, allongée dans le sens général de l'étang et située au milieu du lido, partage l'étang en deux masses d'eau, dont la première au nord subit de fortes variations de salinité. La partie Est, est constituée par le lido encore partiellement boisé mais des défrichements relativement importants ont été effectués pour l'implantation de lotissements, hôtels, villages de vacances ou simples cabanes. A l'Ouest et au Sud, la construction au début du XX^{ème} siècle d'une

ceinture de canaux de drainage autour de l'étang a permis le drainage de la plaine alluviale et sa mise en culture. Un ensemble de canaux à ciel ouvert recueille les eaux provenant de la plaine, puis les rejette dans l'étang, soit gravitairement, soit grâce aux stations de pompage.

Le bassin versant de l'étang de Biguglia, notamment la plaine de la Marana, est l'objet d'un développement urbanistique important. De part sa situation géographique privilégiée, situé entre mer et montagne, intégrant l'une des plus grandes agglomérations de Corse, traversé par une voie de desserte importante, associé à un contexte économique dynamique, comprenant un aéroport, plusieurs zones d'activités et une zone touristique, ce bassin de vie connaît un rythme de progression démographique d'environ 3,3% en moyenne sur la période de 2000 à 2006.

Malgré cette augmentation, la densité de population reste faible en milieu rural. La vocation touristique du cordon lagunaire de l'Étang de Biguglia est très affirmée et constitue le principal pôle d'accueil à l'échelle du territoire.



Analyse de l'état initial de l'environnement et perspectives de son évolution

ACTIVITÉS PRÉSENTES SUR LE BASIN VERSANT

La pêche artisanale, activité économique remarquable, a toujours été pratiquée sur l'étang. Elle intéresse surtout l'anguille, le mulot et le loup. L'exploitation halieutique de l'étang utilise toujours les migrations des poissons et repose sur l'alevinage naturel. L'ouverture du grau de février à mai reste donc une nécessité impérieuse pour l'exploitant.

Les rivières du bassin versant sont généralement classées en 1ère catégorie piscicole. Sur le Bevinco, on trouve un peuplement d'embouchure sur le tronçon aval, une zone à anguille à l'amont jusqu'à la prise d'eau et une zone de truite à l'amont de la prise d'eau. La pêche professionnelle est autorisée conformément aux usages en vigueur.

L'agriculture garde une place importante sur le bassin versant. Elle occupe en effet la majeure partie du territoire et en particulier de la plaine de la Marana. L'évolution des pratiques tend à voir diminuer les cultures au profit de l'élevage. L'élevage se concentre essentiellement aux abords de l'étang ou des plans d'eau de la plaine, dans des zones où la végétation leur est plus favorable. Les agriculteurs sont alimentés par le réseau d'irrigation de l'OEHC. L'eau est prélevée du Golo. Elle est stockée dans la réserve de Gazza. Ce stockage sert soit à l'alimentation en eau potable, soit à l'irrigation. Le trop plein alimente l'usine hydroélectrique de Lucciana. Les puits privés semblent rester marginaux en ce qui concerne l'utilisation agricole, toutefois aucune donnée quantitative n'existe.

Le tourisme vert et la Réserve Naturelle

L'étang de Biguglia représente le poumon vert des populations de la communauté d'agglomération de Bastia. L'accueil du public est encadré toute l'année par les services de la Réserve qui organisent tout au long de l'année, visites pédagogiques pour les scolaires,

parcours de découvertes, expositions et prochainement l'ouverture d'un écomusée dans l'ancien fortin. L'enjeu est de préserver l'écosystème actuel, remarquable malgré les nombreuses atteintes qu'il subit et de permettre une fréquentation respectueuse du public.

Du fait d'un tourisme important, le bassin versant est caractérisé par une grande fluctuation de sa population au cours des saisons. L'Agence du Tourisme de la Corse observe depuis 1996, une progression régulière des flux. Le cordon dunaire de Biguglia est la zone de tourisme et de loisirs du grand Bastia. Après la construction du pont traversant le chenal en 1970, la route de la Marana et les infrastructures touristiques se sont créées. Un certain nombre d'activités et d'aménagements ont été organisés par rapport au tourisme. En 2007, la capacité d'accueil était voisine de 10500 lits sur le Lido de la Marana.

Sur le Bevinco, les activités touristiques sont la promenade et le camping. La vallée du Bevinco est trop encaissée pour être fréquentée. On recense deux sites de baignade. Cette activité nécessite une lame d'eau minimale, l'absence d'éléments obstruant le cours d'eau telles les algues filamenteuses. Il convient donc d'éviter l'eutrophisation des eaux et l'arrivée de pollutions urbaines, d'élevage ou industrielles.

L'activité industrielle et commerciale s'est fortement développée sur le bassin versant qui s'étend du Nord au Sud au pied des versants montagneux. La plupart des établissements sont raccordés au réseau d'eau potable mais il n'existe aucune donnée sur les prélèvements en eau effectués par les industries ou les rejets directs de ces industries dans le milieu naturel. L'information et la sensibilisation des entreprises sur la préservation de la ressource en eau sont donc des perspectives majeures pour réduire les risques de pollution et améliorer la qualité des milieux naturels.

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

L'ÉTANG DE BIGUGLIA, SITE REMARQUABLE

Autrefois golfe échancré et bien abrité des vents d'est, grâce à l'île de Chiurlino et aux petites îles voisines Ischia Vecchia et Ischia Nova, l'étang de Biguglia est aujourd'hui un écosystème confiné en raison d'échanges avec la mer relativement limités. Ceci lui confère une grande sensibilité à l'eutrophisation.

Déclaré Réserve Naturelle par décret du 9 août 1994, l'étang représente un patrimoine sensible sur lequel la mise en réserve a modifié les règles des différentes activités liées à l'environnement. Le site bénéficie de plusieurs classements : Ramsar, Zone de protection spéciale, Zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux, Zone spéciale de conservation du réseau Natura 2000 en cours de mise en œuvre.

Du fait de sa surface suffisante, quatre espèces d'amphibiens ont été recensées sur la réserve naturelle de l'étang de Biguglia: Crapaud vert, Discoglosse sarde, Rainette verte de Sardaigne, Grenouille verte.

La composition de la faune reptilienne est caractéristique des zones humides de basse altitude. La Cistude d'Europe peuplait autrefois la plus grande partie de l'Europe occidentale et centrale. Elle est aujourd'hui en forte régression. Avec la population de la Camargue, celle de Biguglia est une des plus importantes populations françaises.

En relation avec les échanges d'eau douce et d'eau salée, les eaux lagunaires présentent une variation de salinité entre la partie nord et la partie sud de l'étang, fondant la biodiversité. L'ensablement périodique du Grau de l'étang impose une intervention régulière du Département propriétaire de l'étang.

L'étang est un des sites français les plus importants pour ses effectifs hivernaux d'oiseaux d'eau, en particulier la foulque macroule, la fuligule morillon et le fuligule milouin. 224 espèces d'oiseaux y sont recensées : nicheuses (héron pourpré, Busard des roseaux, Martin-pêcheur d'Europe...), migratrices et hivernantes (butor étoilé, bihoreau gris, crabier chevelu, balbuzard pêcheur, pluvier doré, avocette élégante, chevalier sylvain, guifette moustac, sterne caugek, lusciniolle à moustaches. Parmi les espèces terrestres reproductrices, sont présents le milan royal, l'œdicnème criard, l'engoulevent d'Europe, l'alouette calandrelle, l'alouette lulu, la pipit rousseline, la fauvette pitchou, le pie-grièche écorcheur. En été, les roselières constituent des habitats irremplaçables pour la nidification des grèbes, des canards et des foulques.

Dans le passé, l'étang de Biguglia a connu différentes agressions liées à la proximité d'une grande agglomération, de zones industrielles, au développement de l'agriculture dans la plaine environnante, à l'urbanisation sur le cordon lagunaire, à la lente dessalure par rapport à sa situation au début du siècle, suite à l'augmentation des drainages de la plaine et aux fluctuations de la pluviométrie. Malgré ces

différentes agressions, l'étang a conservé une grande richesse écologique que la démarche Réserve Naturelle et l'effort des différents gestionnaires ont permis de remettre en valeur.

LES ÉCHANGES D'EAU DOUCE ET D'EAU SALÉE

Les études ont mis en évidence la grande complexité du fonctionnement du bassin versant sous l'influence de différents facteurs tels que les vents, les marées, les courants, etc. Les différents apports en eaux à l'étang proviennent des eaux superficielles du bassin versant de l'étang par les rivières du Bevinco, du Pietre Turchine, du Rasignani, du San Pancrazio et de la Mormorana et d'autres ruisseaux de plus faible importance, des eaux de drainage de la plaine de la Marana, recueillies par des canaux, et déversées dans l'étang par des stations de pompage, des eaux douces dans une proportion inconnue du Golo par l'intermédiaire du canal de Fossone, des eaux de pluies tombant directement dans le plan d'eau, des eaux marines par l'intermédiaire du grau. Les débits des stations de pompage en période estivale entraînent une re-circulation d'eau favorable à la réduction de l'eutrophisation, cependant le fonctionnement des pompes hors apports pluvieux, est susceptible de provoquer des remontées du biseau salé et de nuire au développement de la ceinture boisée (aulnaies) de l'étang dont la reconstitution est un objectif prioritaire de gestion de la réserve naturelle.

En raison d'échanges avec la mer relativement limités, la lagune de Biguglia est un écosystème confiné, principalement dans sa partie Sud. Les apports du bassin versant sont stockés, leurs possibilités de dilution en mer étant réduites, ce qui confère à l'étang une grande sensibilité à l'eutrophisation due à l'accumulation de sels nutritifs. En théorie, l'étang reçoit des apports hydrologiques suffisants pour permettre le renouvellement des eaux, par contre ce renouvellement est très inégal selon les secteurs de l'étang. La capacité de stockage de l'étang est évaluée à 10,2 millions de mètres cube. Le renouvellement de l'étang s'effectue tous les 1 à 2 mois en moyenne. Les temps de variation de la salinité sont très rapides dans le chenal du grau et la partie de l'étang au nord du Bevinco si le grau est ouvert (de l'ordre de la journée) par contre ils sont très lents dans tout le reste de l'étang (de l'ordre de plusieurs semaines à mois). Au niveau du lido, les échanges d'eau ne se font que dans un sens : de l'étang vers la mer. Dans la partie sud de l'étang, le principal facteur de renouvellement des eaux est le Fossone avec des débits échangés très faibles. Ces apports peuvent cependant être accompagnés d'apports polluants du fait des complexes pétroliers au sud et des rejets pluviaux de l'aéroport. Enfin la fermeture du Grau entraîne une stagnation du plan d'eau, dont les vitesses sont déjà très faibles y compris sur les bords en l'absence de vent.



Analyse de l'état initial de l'environnement et perspectives de son évolution

MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES A PRÉSERVER

Le Bevinco est le principal cours d'eau du bassin versant et principal apport d'eau douce à l'étang avec le réseau de drainage de la plaine. Une étude d'impact de la prise d'eau du Bevinco alimentant l'usine d'eau potable du Lancone, réalisée en 2001, conclut que la rivière ayant une vocation piscicole, les prélèvements doivent respecter l'article L.232.5 du code rural et laisser un débit réservé dans la rivière de 1/10ème du module. Ainsi, les prélèvements sur le Bevinco sont interrompus de juin à septembre, période où le débit est bien inférieur à ce débit réservé. Par ailleurs, cette étude estime que les prélèvements n'ont pas d'impact sur l'hydrologie de l'étang, ni en période de hautes eaux où ceux-ci sont minimes par rapport au débit du Bevinco, ni en période d'étiage où l'hydrologie de l'étang dépend essentiellement de la gestion hydraulique de celui-ci et notamment de l'entretien des communications avec la mer. Avant les mesures de restrictions des prélèvements et l'instauration d'un débit réservé en période d'été, les débits d'étiage étaient très faibles, certains tronçons pouvant être entièrement à sec à l'aval de la prise d'eau de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Le réseau de drainage des eaux, toujours existant, est constitué d'un canal de ceinture bordant l'étang sur sa rive ouest, de canaux affluents perpendiculaires, et de 5 stations de pompage : le Fort, Petriccia, Quercile, Fornoli, et Ghjunchetu.

Bien que **le Golo** ne soit pas intégré au périmètre du SAGE de l'étang pour des raisons de cohérence de gestion, il est essentiel de considérer le rôle et l'influence du Golo dans le fonctionnement hydrologique de l'étang. "Il y a un demi millénaire, ce fleuve constituait en effet le principal apport d'eau douce puisqu'il se déversait non pas comme aujourd'hui dans la mer, mais directement dans l'étang. Au cours du XXème siècle, l'influence du Golo est restée importante, mais elle a été profondément perturbée ces dernières décennies».

LES EAUX SOUTERRAINES

La plaine de Biguglia d'âge quaternaire a été formée par les alluvions plus ou moins récentes du Golo. Les épandages du Golo, repris par les courants marins et la houle, ont érigé la flèche sableuse qui isole l'étang de la mer méditerranéenne. Le sous-sol est constitué principalement de sables et galets plus ou moins argileux sur plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur. A proximité de l'Étang, le sous-sol se compose également de strates de graviers plus ou moins vaseux et d'argile.

L'aquifère des plaines alluviales de Marana-Casinca correspond au système aquifère côtier du Golo, de la plaine de la Mormorana et du Bevinco. D'une superficie totale estimée à 80 km², pour une réserve estimée à 40 Mm³; ce système aquifère est très exploité, que ce soit la nappe du Bevinco pour l'alimentation en AEP de Bastia, ou celle du Golo, plus étendue, pour l'irrigation. Les prélèvements connus, liés à l'AEP, font état d'un volume de 4 Mm³/an, pour un apport lié aux précipitations de 16 Mm³/an.

L'environnement étant assez agressif et les périmètres de protection non efficaces, des risques de pollutions accidentelles sont présents.

La nappe du Bevinco, mal connue de façon précise, semble présenter des aquifères importants, situés dans les alluvions récentes et anciennes superposées et séparées par des passages argileux.

La nappe alluviale du Golo présente une ressource importante pour l'eau brute et l'alimentation en eau potable. Si la nappe alluviale du Bevinco a jusqu'ici été très sollicitée, ce n'est, par contre, pas le cas de celle du Golo.

PAYSAGES

LA PRESSION URBAINE ET PÉRI-URBAINE

Le bassin versant de l'étang de Biguglia n'a pas échappé à la tendance générale du développement urbain dans la plaine et sur le littoral.

La superficie de l'agglomération de Bastia a augmenté de 117 % en 10 ans alors que l'augmentation de la population n'était que de 18 %. La continuité urbaine est désormais effective de Santa-Maria-di-Lota au nord, à Biguglia à 9 km au sud du centre de Bastia, où apparaît la première coupure verte.

La plaine de la Marana est par ailleurs investie par l'activité industrielle et commerciale installée le long de la voirie principale. Cette nouvelle aires péri-urbaine englobe des espaces naturels et paysagers remarquables.

La Réserve Naturelle de l'étang de Biguglia se retrouve ainsi au contact direct de la pression urbaine constamment menacée par les impacts des activités humaines et de la fréquentation touristique locale. La qualité des milieux naturels et des paysages liés aux plages aux zones humides et aux coupures d'urbanisation représente un enjeu majeur. Les paysages corses façonnés par la nature, plages, lidos

POLLUTIONS

POLLUTIONS DES EAUX

De multiples sources potentielles de pollution ont été identifiées sur le bassin versant, comme étant à l'origine de la dégradation de la qualité de l'eau dans l'étang de Biguglia : station de relevage en période d'orage sur les réseaux d'assainissement, effluents domestiques, pollution agricole, rejets industriels, décharges et dépôts d'ordures divers, etc... Par aill'apparition de cyanobactéries est toujours possible. Un épisode de ce type notamment été observé en 2007.

La pollution liée aux ouvrages d'assainissement

Les risques principaux sont liés aux phénomènes de surcharge des ouvrages principaux (station, poste de refoulement ou regard) en période pluvieuse. De plus, les raccordements sauvages des écoulements pluviaux dans le réseau collectif d'eaux usées provoquent de graves dysfonctionnements au niveau des stations de relevage et entraînent des débordements importants d'eaux usées dans le milieu naturel lors des fortes pluies.

Par ailleurs, les eaux de ruissellement constituent une grande part des apports en azote et en phosphore à l'étang car il n'existe pas toujours de rétention ou de traitement des eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées.

étangs côtiers, ou par l'homme, bâti traditionnel dispersé, paysages agricoles et forestiers, villages et hameaux, sont multiples et contrastés. Leur beauté constitue une richesse fondamentale ainsi qu'un atout fort de développement de la Corse qu'il est impératif de sauvegarder.

Cette richesse est notamment reconnue et protégée par l'existence de différents outils réglementaires :

- sites classés au titre de la loi de 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, telle que l'église de la Canonica en bordure de l'étang de Biguglia.

- espaces remarquables au titre de la loi « littoral » : il s'agit des espaces, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel définis et listés par les articles L146-6 et R146-1 du code de l'urbanisme.



La pollution liée aux activités industrielles

L'activité industrielle et commerciale s'est fortement développée sur le bassin versant, notamment le long de la RN 193 qui s'étend du Nord au Sud au pied des versants montagneux. La plupart des établissements sont raccordés au réseau d'eau potable mais il n'existe aucune donnée sur les prélèvements en eau effectués par les industries. De même, aucune donnée précise n'existe concernant les rejets directs de ces industries dans le milieu naturel. 90 installations classées sont recensées sur le bassin. Ces entreprises se répartissent entre des dépôts de produits divers, des entreprises de transformation agro-alimentaire, des entreprises des domaines de l'élevage et de l'agriculture, des garages, des stations service, des déchetteries, des entreprises de fabrication de produits toxiques ou à procédés toxiques.

Une pollution chronique est observée en septembre dans la partie Sud de l'étang, en raison du déversement dans le ruisseau du Rassignani, des résidus et produits de nettoyage des cuves de la cave vinicole de la Marana.

L'aéroport possède un réseau de collecte de ses eaux pluviales traitées par des séparateurs d'hydrocarbures. Les eaux traitées sont rejetées dans l'ancien canal de colmatage.



Analyse de l'état initial de l'environnement et perspectives de son évolution

La pollution liée aux activités agricoles

l'activité peu intensive n'occasionne que des flux limités de matières azotées et phosphorées qui ne posent pas de problèmes particuliers. Des situations localisées et temporaires de pollution sont observées par des matières fécales de bétail.

La pollution liée aux infrastructures de transport

Le bassin versant est traversé par un linéaire de 15 km, dont une route nationale (N193) et une route départementale (D107), sur lesquelles existe un risque fort de pollution accidentelle. Sur ces axes, on observe des déversements ponctuels et/ou diffus d'hydrocarbures et de cadmium ou de plomb présents dans les moteurs. Aucune de ces voies ne dispose de bassins de récupération, de décantation et de déshuilage des eaux pluviales

LES DÉCHETS

La mise en œuvre d'une gestion efficace des déchets a mobilisé fortement les acteurs concernés sur l'élaboration d'un Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés - (PIEDMA) mis en œuvre depuis 2003. La création d'un syndicat mixte chargé de la prévention, du recyclage, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers (SYVADEC) se traduit aujourd'hui par des améliorations notables. Dans le même temps, le Département de la Haute-Corse a fait installer des barrières sur la Réserve Naturelle pour éradiquer les décharges sauvages. La Haute-Corse est cependant menacée d'une pénurie de capacité de stockage à court terme. Un certain nombre de dépôts subsiste encore sur le bassin versant ayant notamment nécessité ponctuellement la fermeture du grau pour éviter la contamination des plages et du milieu marin. Enfin, certaines décharges ont bien été fermées mais n'ont pas encore été réhabilitées.

POLLUTIONS DES SOLS

Le territoire est peu concerné par la problématique des sites et sols pollués. Il n'existe qu'une seule canalisation souterraine transportant des matières dangereuses sur le bassin versant reliant le dépôt pétrolier d'EDF à la centrale thermique EDF de Lucciana d'une longueur de 6,5 km environ. Du fait de l'ancienneté de cette canalisation des réparations ont été effectuées après qu'une fuite ait été constatée en octobre 2000. Aucune dépollution du sous sol n'a cependant été menée mais le risque de pollution lié à cette infrastructure a été fortement réduit.

POLLUTIONS DE L'AIR

La qualité de l'air est globalement satisfaisante mais des sources de pollution en milieu urbain sont cependant présentes du fait de la circulation automobile. Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) validé par l'Assemblée de Corse en mars 2007 fixe des orientations visant à répondre aux enjeux de réduction de la pollution atmosphérique et de ses effets sur la santé humaine et sur l'environnement, en tenant compte du coût et de l'efficacité des différentes actions possibles.



RESSOURCES NATURELLES

Le bassin versant de l'étang de Biguglia, et notamment la plaine de la Marana, est l'objet d'un développement urbanistique important. De par sa situation géographique privilégiée, situé entre mer et montagne, intégrant l'une des plus grandes agglomérations de Corse, traversé par une voie de desserte importante, associé à un contexte économique dynamique, comprenant un aéroport, plusieurs zones d'activités et une zone touristique, ce bassin de vie connaît un rythme de progression démographique d'environ 3,3% en moyenne sur la période de 2000 à 2006 et une consommation des ressources naturelles en hausse.

RESSOURCES EN EAUX

Les prélèvements d'eau pour l'AEP

Le SIVOM de la Marana alimente notamment les communes de Biguglia, Borgo, Lucciana, à partir de deux champs captants :

- Suariccie - nappe alluviale du Bevinco, à proximité des champs captants de la Communauté de Bastia
- Casanova - nappe alluviale du Golo.

Les communes amont de Murato et Rutali, non desservies par la Communauté de Bastia ou le SIVOM, s'alimentent indépendamment par diverses sources.

La Communauté d'Agglomération de Bastia alimente en eau potable tout ou partie des communes de Bastia, Biguglia, Furiani, San Martino di Lota, Santa Maria di Lota, Ville de Petrabugno.

La population totale alimentée par la Communauté de Bastiadans ces différentes communes avoisine les 50 000 habitants, et devrait atteindre 65 000 à 70 000 habitants à moyen terme. Les besoins sont évalués à 5 millions de m³ par an.

La prise d'eau sur le Bevinco gérée par l'OEHC, l'Office de l'Équipement Hydroélectrique de la Corse, se situe sur la commune d'Olmata di Tuda et représente aujourd'hui la principale ressource en eau potable de la Communauté. Elle est constituée d'un petit barrage d'environ 3,5 mètres de haut réalisé en 1978. Le débit moyen de prélèvement est de 120 L/s, avec une pointe à 167 L/s.

Cette prise d'eau est interrompue entre juillet et octobre afin de respecter le débit réservé de la rivière, une compensation ayant été trouvée au niveau de la ressource en eau du Golo.

Les captages dans la plaine, gérés par la Communauté et le SIVOM, sont très vulnérables à la remontée du biseau salé, constatée au cours des prélèvements dans la nappe du Bevinco, notamment au droit des captages de Suariccie.

Les prélèvements d'eau brute pour l'usage agricole

L'office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC) fournit les agriculteurs en eau brute à partir des prélèvements sur la nappe du Golo.

Les prélèvements d'eau privés

Dans la plaine de la Marana, un grand nombre de particuliers possède des forages privés dont l'utilisation est inconnue. La DREAL a réalisé un recensement de ces puits en 1985. Ces installations, souvent en dessous du seuil de déclaration ou d'autorisation, ne sont donc pas connues de l'administration. Aucune donnée chiffrée n'est donc disponible quant à leur impact sur la ressource en eau.

RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

La production énergétique de l'île ne couvre pas ses besoins de consommation : la région doit s'approvisionner par voie maritime pour l'ensemble des produits pétroliers et du gaz et par l'interconnexion pour une partie de l'électricité.

Un dépôt pétrolier est présent sur le bassin versant et un dépôt de gaz, au nord du canal du Fortin, n'est desservi par aucun réseau d'assainissement.

Le potentiel hydroélectrique sur le bassin est inexistant.

Il persiste donc des faiblesses importantes au sein du système énergétique : la dépendance au fuel et à l'approvisionnement en combustible reste importante et le parc thermique est vétuste et non satisfaisant en matière de pollution de l'air même si des efforts importants de diminution des rejets de la centrale de Lucciana ont été réalisés au cours des dernières années.

La Collectivité Territoriale de Corse a adopté en novembre 2005 un plan énergétique dont les objectifs sont déclinés aux horizons 2015 et 2025 :

- Assurer la qualité et la sécurité de l'approvisionnement par un meilleur équilibre entre énergies renouvelables (éolien et hydroélectricité), thermique et interconnexion.
- Maîtriser la consommation d'énergie
- Atteindre un équilibre à l'horizon 2025 entre toutes les énergies.

RESSOURCES EN MATÉRIAUX

L'extraction de matériaux, notamment dans les cours d'eau n'est pas une problématique marquée sur le bassin.



Analyse de l'état initial de l'environnement et perspectives de son évolution

RISQUES D'INONDATIONS

Le risque d'inondation est très présent sur la partie aval du bassin versant et aggravé par l'imperméabilisation des sols du fait de l'urbanisation rapide notamment sur la plaine de la Marana.

La gestion des eaux pluviales n'est aujourd'hui pas prise en charge à l'échelle du bassin et souffre d'une absence de réseau identifié. Or, un orage violent peut provoquer une montée des eaux en moins d'une heure.

Le développement urbain et économique a aggravé la situation en augmentant l'impact de l'écoulement des eaux et en exposant toujours davantage de personnes et de biens. A ce contexte, s'ajoute l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes liés au changement climatique.

Le bassin versant devrait disposer d'ici début 2012 de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) en cours de réalisation sur le bassin de Corse dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation transposée en droit français en 2010 dans la Loi d'Engagement National pour l'Environnement (LENE) dite loi Grenelle 2. Des Territoires à Risques d'inondations Importants (TRI) seront sélectionnés au niveau du bassin de Corse d'ici juin 2012. Un programme de gestion des risques d'inondation (PGRI) visant à réduire les conséquences négatives des inondations sera instruit à l'échelle de la Corse pour protéger au mieux ces territoires à enjeux à travers la mise en œuvre de stratégies locales de gestion portées par les collectivités. Ces TRI feront d'abord l'objet d'une cartographie des risques détaillées pour les crues moyennes, fortes et extrêmes.

Des Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) ont été prescrits et approuvés sur le Grand Bastia, Borgo et Lucciana. Si la progression des PPRI indique la prise en compte du risque, on note l'absence de service d'annonce des crues ainsi qu'une insuffisance en matière de plans de secours et d'intervention en cas de crise.

Une meilleure connaissance des phénomènes de submersion marine est également attendue.

AUTRES RISQUES NATURELS

Les risques d'incendie

L'amont du bassin versant est concerné par les feux de maquis et les incendies de forêts qui touchent particulièrement la Corse, en raison de la présence de végétation combustible et du climat méditerranéen non uniforme, aux épisodes venteux fréquents, rendant la végétation extrêmement réactive au feu.

Les risques de mouvement de terrain

La connaissance de ce risque reste à approfondir. Le haut du bassin est concerné par le risque d'éboulements rocheux, de glissements de terrain et de coulées boueuses. Ces risques résultent de la susceptibilité géologique mais sont fréquemment aggravés par des facteurs externes, permanents ou variables dans le temps : terrassements, surcharges, pluies suppression du couvert végétal par l'incendie...

L'inventaire sur les mouvements de terrain réalisé par le BRGM pour l'Office de l'Environnement de la Corse a permis d'identifier les zones exposées et de hiérarchiser les bassins prioritaires de risque pour la programmation des études d'aléas.

Les risques d'érosion littorale

La mesure de l'évolution du trait de côte est fait par le BRGM en partenariat avec l'Office de l'Environnement de la Corse, la DREAL et le Réseau d'Observation du Littoral.

Les risques sanitaires liés à l'amiante environnementale

Ce risque est très présent sur la commune de Murato. Cette problématique est traitée dans le cadre du plan régional santé environnement (PRSE) qui définit les actions à mettre en œuvre vis-à-vis des affleurements.



ANALYSE DES EFFETS PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU **SAGE** SUR L'ENVIRONNEMENT

MÉTHODE D'ANALYSE DES EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS

Les dimensions de l'environnement

Les orientations et les dispositions sont analysées au regard de leurs effets probables sur les différentes dimensions de l'environnement. Pour l'évaluation environnementale du SAGE, 9 dimensions ont été distinguées en s'appuyant sur celles proposées par le décret n°2005-613 du 27 mai 2005.

Ces dimensions peuvent se définir de la façon suivante :

- la santé humaine : concerne les ressources en eau utilisées ou destinées à l'alimentation en eau potable des populations ;
- les milieux naturels et la biodiversité : concernent les habitats naturels et la différence de nature des espèces animales et végétales inféodées aux milieux aquatiques ;
- la morphologie des milieux : concerne l'évolution du profil en long, en travers et du tracé planimétrique ;
- les sols : concernent la structure et la qualité des formations naturelles superficielles des bassins versants ;
- les eaux : concernent l'équilibre quantitatif et l'amélioration qualitative des eaux continentales, littorales et souterraines ;
- l'air : concerne la couche atmosphérique ;
- le patrimoine culturel, architectural et archéologique: concernent l'ensemble du patrimoine lié à l'eau (berges de l'étang, ripisylve, canaux, ouvrages de gestion de l'eau, ...);
- les paysages : concernent l'ensemble des éléments paysagers constitutifs des bassins versant (berges étang, ripisylves, aménagements de berge,...).

La dimension environnementale relative au bruit ne fait pas l'objet de la présente analyse.

Codification des effets des dispositions sur les différentes dimensions de l'environnement

La codification des effets est déterminée à l'aide des signes suivants :

- + : Les principaux effets sont positifs pour la dimension concernée
- : Les principaux effets sont négatifs pour la dimension concernée
- 0 : Les principaux effets sont sans lien avec la dimension concernée

Jugement et justification

L'analyse des objectifs et des mesures du SAGE a été réalisée à partir du questionnaire suivant :

- Pour chaque mesure analysée, quelles sont les dimensions de l'environnement auxquelles elle est éventuellement dédiée ? On entend par dédiée le fait que la mesure ait pour objectif l'amélioration des paramètres d'une dimension donnée.
- Pour chaque disposition, quels sont les compartiments sur lesquels la disposition a un effet et comment qualifier cet effet en justifiant le jugement.
- Analyse des effets probables de la mesure sur chacune des dimensions environnementales ? Le résultat était-il attendu, évident, explicable, surprenant ?
- Quelles mesures correctrices ont déjà été intégrées lors de la rédaction de la mesure ?
- Quelles sont les éventuelles mesures qu'il faudrait mettre en place pour atténuer les effets négatifs ?

Enfin, l'analyse des effets prend en compte dans la mesure du possible, les effets secondaires, les effets cumulatifs, à court et à moyen terme, permanents et temporaires du SAGE.



Analyse des effets probables de la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement

Tableaux d'analyse des effets détaillés et tableau synthétique

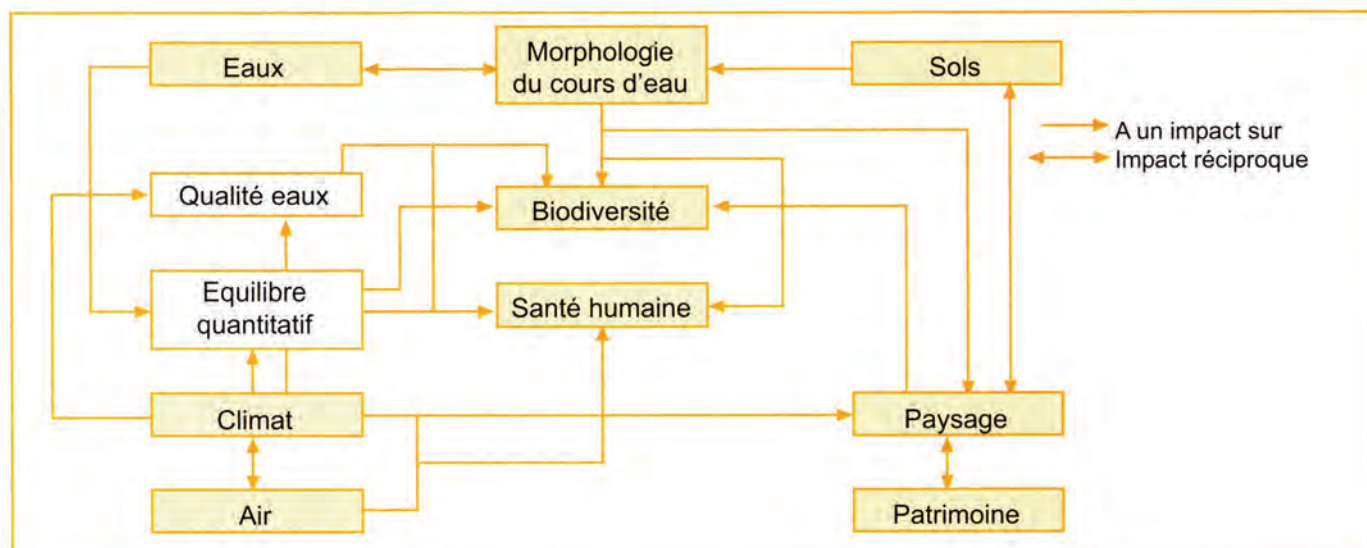
Pour chaque mesure un tableau détaillé d'analyse des effets de chaque disposition a été réalisé. Cette analyse est présentée ci-après.

Bilan des impacts du SAGE sur l'environnement

Les dimensions environnementales ne sont pas indépendantes les unes des autres et interagissent entre elles. Ainsi, l'analyse met en évidence des effets directs ou indirects des dispositions sur les dimensions environnementales. Le schéma ci-dessous illustre les principales connexions entre les dimensions environnementales et le fait que certaines soient intégratives d'autres dimensions.

L'analyse des effets notables de la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement conduit à identifier 3 ensembles qui sont ordonnés selon l'importance des dimensions et l'intensité des effets :

- 1- des dimensions majoritairement favorisées par le SAGE : les eaux, la biodiversité, la santé humaine, la morphologie des milieux, les sols et l'air ;
- 2 - le climat, une dimension non favorisé par le SAGE
- 3 - des dimensions faisant l'objet d'impact marginaux ou localisés : le patrimoine culturel, architectural et archéologique, et les paysages.



LA DIMENSION EAU

La vocation du SAGE est d'agir sur la ressource en eau, sa préservation et son bon usage. Pour répondre à la Directive Cadre sur l'Eau, le SAGE prend en compte la notion de masses d'eau et permet d'évaluer l'atteinte du bon état écologique de celles-ci d'ici 2015.

Pour ce qui concerne l'étang lui-même, le SAGE soutient les démarches de gestion de la Réserve Naturelle, soit toutes les actions permettant de restaurer les niveaux d'eau assurant la pérennité de la zone humide en périphérie de l'étang, de poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour atteindre une situation équivalente à celle prévalant avant la grande vague d'urbanisation et d'intensification agricole des dernières décennies, et d'assurer les apports d'eau douce et les échanges avec la mer pour maintenir le caractère original de l'étang (eau plus douce dans le bassin sud, eau plus salée dans le bassin nord).

Pour ce qui concerne la qualité des eaux sur l'ensemble du bassin versant, le SAGE préconise de s'appuyer fortement sur les schémas directeur d'assainissement des eaux usées afin de réduire la pollution rejetée dans le milieu. La mise aux normes des réseaux et des stations d'épuration, la création de réseaux séparatifs pour traiter les eaux pluviales, la mise en place d'une traçabilité des produits de curages d'installation d'assainissement autonome, sont autant d'actions qui permettront de réduire la pollution des eaux superficielles et souterraines.

Sur le plan quantitatif, le SAGE permet également d'établir des liens entre les usages de prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation des terres agricoles, les ressources souterraines et l'équilibre biologique des rivières en particulier du Bevinco. L'établissement d'un débit biologique du Bevinco permettra de prendre en compte la qualité environnementale de la rivière, dans l'évaluation des effets des prélèvements. De même, le rôle de la rivière dans le fonctionnement de l'étang, du fait de ses apports en période hivernale, sera également mieux pris en compte.

Le SAGE prévoit un suivi de la qualité des eaux, en partie assuré par la Réserve Naturelle et en partie assuré par le réseau de surveillance DCE. L'une des actions du SAGE est l'optimisation de ces réseaux de suivis vers un partage de la connaissance.

Ce suivi permettra d'évaluer l'efficacité des mesures préconisées et l'ajustement de celles-ci en fonction des résultats.

LA DIMENSION BIODIVERSITÉ

Le SAGE aura un impact positif sur la faune et la flore du fait d'un retour de la biodiversité par une augmentation des échanges avec la mer par le Grau et avec le Golo par le Fossone.

Concernant la flore, la richesse biologique de l'étang est en grande partie liée à la présence d'un herbier aquatique dense essentiellement composé de phanérogames des genres : *Zostera*, *Ruppia*, *Potamogeton* avec une zonation selon le gradient de salinité.

Les canaux de drainage abritent une flore diversifiée et remarquable en particulier grâce à la présence de *Sagittaria sagittifolia* (Sagittaire ou Fléchière) dont Biguglia est la seule station connue de Corse.

Les rives de l'étang sont basses et couvertes de vastes roselières et de groupements de marais salés.

Les canaux sont un lieu de vie pour la faune (batraciens, cistude d'Europe) et une zone de frayère pour certains poissons. Ils voient le développement de plantes aquatiques remarquables telles que la sagittaire ou la fougère des marais et d'une multitude d'insectes dont les plus spectaculaires sont les Odonates.

Les digues sont le principal lieu de reproduction de la Cistude d'Europe.

L'entretien des canaux, inscrit aux objectifs de la Réserve Naturelle, et repris dans les mesures du SAGE, est donc très important pour la conservation du patrimoine biologique. Cet entretien est assuré par les services techniques du Département qui ont mis en place des méthodes respectant l'écologie de ces milieux.

Pour le maintien et le développement des espèces piscicoles, l'ouverture du grau joue un rôle fondamental. Inscrite dans le plan de gestion de la Réserve et mesure phare du SAGE, l'ouverture du Grau permet l'alevinage naturel de l'étang et le renouvellement des eaux pour le maintien de leur qualité. Le grau est régulièrement comblé par des apports sableux dont la dynamique a été éclairée dans le cadre de l'élaboration du SAGE par une étude sur le fonctionnement hydrologique de l'étang.

Des modalités de gestion du grau, prescrites par le SAGE, répondent donc à ces objectifs. La fréquence de l'ouverture du grau aura des incidences sur la qualité des eaux et constitue une mesure majeure du SAGE au croisement de la protection de la ressource et des usages. La mise aux normes des systèmes d'assainissement collectif, stations d'épuration et réseaux, est l'une des dispositions fondamentales du SAGE. Ces opérations comportent cependant une phase travaux qui peut être très impactante pour les milieux : rejets polluants directement déversés dans le milieu, destruction d'habitats, ...



Analyse des effets probables de la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement

LA MORPHOLOGIE DES MILIEUX

Aucune mesure n'est directement dédiée à cette dimension. Cependant, des dispositions issues de différentes mesures ont des incidences positives. Au total, ces dispositions agissent à 3 niveaux :

La restauration des flux sédimentaires

- la préservation ou la restauration de la continuité biologique et sédimentaire est recherchée par la SAGE, notamment sur le Bevinco. un inventaire des seuils et des ouvrages de prise d'eau modifiant les profils de la rivière servira de base à une gestion visant la restauration de la continuité.

La recherche des **débits biologiques du Bevinco** conduit également à redonner un transit naturel à la rivière et à préserver le fonctionnement physique du lit.

- La restauration des échanges d'eau douce et d'eau salée en interconnexion avec la mer

L'ouverture du grau, les apports d'eau douce et la gestion des canaux conduit à restaurer un régime hydrologique fonctionnel pour l'étang nécessaire à son bon fonctionnement hydromorphologique.

La prévention par des actions de gestion intégrée à l'échelle du bassin

La recherche de cohérence voire de convergence entre les projets locaux et la gestion de la morphologie des cours d'eau ou ruisseaux est très bénéfique pour cette dimension. Elle favorise aussi la politique de lutte contre les risques d'inondation.

Le SAGE prescrit le maintien et la restauration de la zone humide autour de l'étang. Celle-ci participe au bon fonctionnement écologique des milieux et permet une auto-épuration vis-à-vis du plan d'eau. Ces mesures sont cependant complexes à mettre en œuvre du fait du besoin d'assèchement des sols en été pour satisfaire la lutte anti-vectorielle contre les moustiques.

Grâce à la Réserve Naturelle, celle-ci se fait aujourd'hui par les moyens les plus respectueux pour l'environnement. Concilier les deux objectifs passe par une gestion adaptée des stations de pompage aujourd'hui obsolètes.

LA DIMENSION SOLS

La gestion des eaux pluviales fait l'objet de mesures visant à réduire les ruissellements polluants sur tout le bassin versant et à éviter les dysfonctionnements des STEP par temps de pluie.

Tout d'abord, le SAGE prescrit des mesures ayant des effets environnementaux sur le sol, en privilégiant les traitements écologiques et en évitant le bétonnage.

De nouveaux règlements sur l'urbanisation sont encouragés pour éviter les impacts de l'imperméabilisation du sol et des infrastructures de transport. Toute nouvelle urbanisation devra se faire en respectant les zones humides et leurs bassins d'alimentation sans aggraver la charge polluante. De même la lutte contre le ruissellement des eaux de pluie, liée aux principaux axes de communication, infrastructures et aéroport, sera renforcée. Des bassins de récupération, décantation et déshuilage avant rejet dans le milieu, ainsi que la surveillance de leur bon fonctionnement sont recommandés par le SAGE.

Les bassins de rétention peuvent cependant avoir des effets négatifs sur la biodiversité.

Enfin, le SAGE dispose la réduction des flux polluants dans les milieux aquatiques et les zones humides. La mise en place d'une pré-filtration de l'hydroxide d'alumine des eaux rejetées par l'usine du Lancone va dans le sens d'une amélioration de la qualité des eaux du Bevinco. Les boues d'hydroxide d'alumine ainsi créées souffrent cependant d'une absence de filières pour le traitement de ces déchets.

LA DIMENSION SANTÉ HUMAINE

Le SAGE veut modifier les usages. Le SAGE a donc un impact sur l'homme du fait qu'il mobilise un questionnement sur toutes les actions humaines ayant un impact sur la ressource en eau, soit les activités industrielles, artisanales ou agricoles, la construction d'ouvrage hydraulique sur le Bevinco, les prélèvements sur la ressource superficielle et souterraine, les rejets polluants directs dans l'étang, l'élevage en bordure de l'étang, l'assainissement autonome non contrôlé.

Les activités humaines présentes sur le bassin versant contribuent à la contamination de l'étang. Les eaux sont particulièrement riches en éléments nutritifs susceptibles de favoriser l'eutrophisation du milieu. La pollution chimique pourrait être à l'origine de la mortalité des larves d'invertébrés benthiques.

Depuis une quinzaine d'année, de nombreuses actions en direction de l'étang ont amélioré la situation. Ainsi, le SIVOM de la Marana a réalisé un très important travail de collecte des eaux usées domestiques dans les communes de Biguglia et Lucciana vers la station de traitement de la Marana qui rejette, après épuration et traitement biologique de haut niveau, ses eaux en mer. Le SIVOM a également supprimé la station de Borgo sud et engagé la mise aux normes de la station de Borgo nord pour résoudre les dysfonctionnements observés. Ces démarches inscrites dans le schéma directeur d'assainissement sont encouragées par le SAGE et auront un effet direct d'amélioration de la qualité des eaux et donc des milieux. Le taux très important du renouvellement des eaux de l'étang devrait ainsi permettre aux mesures en cours de réduction des apports polluants d'entraîner une baisse sensible des concentrations en azote et phosphore dans l'étang. Une amélioration totale et définitive est cependant peu probable à court terme compte tenu du stock dans les sédiments. Le SAGE souligne d'ailleurs le caractère confiné de l'étang et sa grande sensibilité à la pollution. Il prescrit de lutter dans le même temps contre toutes les formes de pollution en particulier les pollutions diffuses plus difficiles et plus longues à traiter.

La réduction des apports d'engrais par l'agriculture fait l'objet d'un travail de sensibilisation auprès des agriculteurs, encouragé par le SAGE et mis en place dans le cadre de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC).

Les industriels et les artisans seront également sensibilisés à la fragilité du milieu et devront mettre en place un traitement de leurs rejets dans le cadre de conventions de raccordement, préconisées par le SAGE. Les activités et les pratiques seront recensées afin de réduire le plus possible la pollution diffuse.

Un plan de gestion piscicole mis en place par la réserve permettra d'évaluer l'efficacité de la gestion hydraulique sur la productivité piscicole et l'amélioration de la qualité des eaux. Il permettra également d'évaluer l'impact des techniques de pêche sur la préservation de la ressource et l'impact de la pêche sur le milieu en particulier l'avifaune. Le maintien ou la restauration de l'intégrité du milieu lagunaire et l'organisation de la cohabitation entre les usagers du plan d'eau sont indispensables à la préservation de l'activité halieutique.

Des préconisations pour mieux évaluer et réduire les prélèvements d'eau pure dans la nappe mettent en avant des actions de sensibilisation des différents publics. Le SAGE ne peut pas interdire les prélèvements, mais peut mieux faire connaître la réglementation aux usagers et prescrire une application des textes respectant les objectifs de qualité et de quantité fixé par le SAGE.

Les décharges sauvages, très importantes autour de l'étang, ont été en grande partie supprimées par le Département de la Haute-Corse et font l'objet d'un programme de sensibilisation des usagers dans le SAGE.

Enfin, des opérations de recensement et de sensibilisation des installations d'assainissement autonomes et des pratiques de curage visent à réduire la pollution due aux rejets directs dans le milieu. De même la CLE incitera les communes à mettre en place des services publics d'assainissement non collectif afin d'assurer le suivi et le contrôle des installations.

L'ensemble de ces mesures sur les usages aura un effet positif sur la qualité de l'eau et la qualité des milieux naturels et donc sur la santé humaine.



Analyse des effets probables de la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement

LA DIMENSION PATRIMONIALE

Le Fortin, ancienne place forte sur l'île aux pêcheurs, détruite et remanié au cours du temps (la bâtisse actuelle date de 1664), correspond aujourd'hui à la principale base de pêche de l'étang. L'histoire de ce bâtiment, la présence des installations de pêche encore intactes et son positionnement sur la seule île du plan d'eau en font un point d'accueil du public dans le cadre d'un écomusée de la faune piscicole et de la pêche. Le projet de réhabilitation conduit par la Réserve Naturelle vise à en faire un outil de promotion et d'animation à destination de tous les publics, locaux, scolaires, et touristes.

L'objectif de cette restauration rejoint donc l'objectif de sensibilisation des publics à la richesse patrimoniale et à la fragilité des milieux humides, préconisé par le SAGE, et donc à sa préservation environnementale.

La bordigue construite de part et d'autre du fortin barre le plan d'eau et permet un type de pêche ancestral sur l'étang. Faite de pieux en bois d'aulne, parfois de châtaignier, elle permet de canaliser le passage du poisson vers les cages de pêche. Cette technique remonterait à 1838 avec l'utilisation de cinq bordigues. Aujourd'hui, elle est à l'abandon, en raison de l'arrêt de la pêche pendant plusieurs années et de l'important travail nécessaire pour sa remise en état. Elle est considérée comme le mode de pêche le plus compatible avec la préservation du milieu : concentrant l'activité de pêche en un point, elle n'occasionne pratiquement aucun dérangement sur le reste de la lagune. Le plan de gestion de la réserve, approuvé par le SAGE, prend en compte ce patrimoine afin d'étudier les pratiques de pêche pouvant être réactualisées au profit de l'environnement.

L'étang de Biguglia est ceinturé sur sa rive ouest par un canal de ceinture qui collecte les eaux du réseau de drainage de la plaine de la Marana. Cinq stations de pompage jalonnent le canal de ceinture et leur action permet le contrôle du niveau des eaux, et par conséquent du drainage. L'ensemble de ces installations fonctionne selon des modalités mises en place il y a plusieurs décennies. Les pompes s'activent toute l'année dès lors que le niveau d'intervention est atteint. Cette situation ne correspond plus à l'heure actuelle aux demandes agricoles tout en étant peu adéquate au maintien et la protection de la zone humide périphérique de l'étang. En effet, il apparaît que les zones humides en périphérie de l'étang et en particulier les aulnaies marécageuses se sont partiellement asséchées.

De plus, les pompes rejettent leurs eaux dans l'étang, constituant de ce fait un point stratégique de contrôle de la qualité des eaux du bassin versant.

Les installations sont anciennes, peu automatisées et mal intégrées au site.

Le SAGE encourage les démarches, inscrites au plan de gestion de la réserve naturelle, pouvant favoriser une meilleure gestion des stations de pompage permettant de moduler leur fonctionnement pour servir les objectifs du SAGE : maintien de la zone humide sans contredire les besoins de la lutte anti-vectorielle contre les moustiques et les besoins agricoles en irrigation ou assèchement.

Mesures et dispositions du SAGE	santé humaine	biodiversité	morphologie des milieux	sols	eaux	air	paysage	patrimoine
Préserver les eaux souterraines	+	+	+	+	+	0	+	+
Protéger les zones humides des impacts des usages	-	+	+	+	+	0	+	0
Garantir l'alimentation en eau potable	+	+	+	0	+	0	0	-
Atteindre les objectifs de qualité	+	+	+	0	+	+	+	0
Maîtriser l'assainissement non collectif	+	0	0	+	+	+	0	0
Optimiser l'assainissement collectif pour mieux répondre à la sensibilité du milieu	+	+	0	0	+	+	-	0
Instaurer une gestion du pluvial	0	0 -	0	+	+	0	-	0
Lutter contre les pollutions industrielles et artisanales	+	+	+	+	+	+	+	+
Mieux gérer l'impact des activités agricoles	+	+	+	+	+	+	+	+
Optimiser la gestion du Grau	+	+	-	0	+	0	+	+
Développer les échanges d'eau avec le Fossone	+	+	+	0	+	0	0	0-
Optimiser la gestion des stations de pompage	+	+	0	0	+	0	-	0
Favoriser les bonnes pratiques vis-à-vis de la ressource en eau	+	+	+	+	+	+	+	+



Analyse des effets probables de la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement

Objectifs généraux du SAGE	santé	eaux	biodiversité	patrimoine
N°1 - Lutter contre toutes les pollutions, notamment diffuses, pouvant impacter le bon état des milieux aquatiques : ruisseaux, rivières, nappes, canaux, étang, zones humides et milieu marin	L'atteinte de cet objectif sera particulièrement positif pour la santé humaine	L'atteinte de cet objectif est le bon état des eaux et est donc très favorable à cette dimension	L'atteinte de cet objectif ira dans le sens de la restauration de la biodiversité	L'atteinte de cet objectif n'aura pas d'effets direct sur le patrimoine
N°2 - Préserver les milieux aquatiques dont les zones humides en favorisant notamment une gestion durable des ressources en eau	L'atteinte de cet objectif aura des effets positifs sur la santé humaine, excepté pour la lutte anti-vectorielle contre les moustiques	L'atteinte de cet objectif aura des effets très positifs sur les eaux	L'atteinte de cet objectif aura des effets très positifs sur la biodiversité	L'atteinte de cet objectif n'aura pas d'effets directs sur le patrimoine
N°3 - Préserver ou restaurer la continuité écologique entre les différents milieux aquatiques	L'atteinte de cet objectif n'aura pas d'effet direct sur la santé humaine	L'atteinte de cet objectif est favorable à la ressource en eau et participe du bon état	L'atteinte de cet objectif aura des effets directs sur la biodiversité en favorisant les corridors écologiques	L'atteinte de cet objectif n'aura pas d'effet direct sur le patrimoine. Il pourrait avoir des effets négatifs indirects
N°4 - Favoriser les échanges d'eaux douce et salée pour maintenir un équilibre quantitatif et préserver la biodiversité	L'atteinte de cet objectif n'aura pas d'effet direct sur la santé humaine	L'atteinte de cet objectif aura des effets très positifs sur les eaux	L'atteinte de cet objectif est fait pour restaurer ou préserver la biodiversité	L'atteinte de cet objectif n'aura pas d'effet direct sur le patrimoine
N°5 - Rendre perceptibles aux usagers du bassin versant la qualité patrimoniale, la richesse écologique et la fragilité des milieux naturels humides associés à l'étang de Biguglia	L'atteinte de cet objectif n'aura pas d'effets directs sur la santé humaine	L'atteinte de cet objectif aura des effets très positifs sur les eaux	L'atteinte de cet objectif aura des effets très positifs sur la biodiversité	L'atteinte de cet objectif aura des effets très positifs sur le patrimoine



MESURES CORRECTRICES OU COMPENSATOIRES DES IMPACTS NÉGATIFS SUR L'ENVIRONNEMENT

LES MESURES CORRECTRICES

Suivi de l'évolution de l'étang de Biguglia

Un suivi de l'évolution des espèces, présentes dans l'étang de Biguglia comme indicateurs d'évolution du milieu vers un état de restauration, sera assuré par les services de la Réserve Naturelle dans le cadre de son Plan de gestion et pris en compte dans le tableau de bord d'évaluation des actions du SAGE.

Cette mesure est inscrite au n°19 du PAGD comme action prioritaire du SAGE intégrant l'optimisation des différents réseaux de suivis à conduire sur l'étang.

Entretien des bassins de rétention et gestion des rejets pluviaux dans le milieu naturel

En raison des impacts de l'imperméabilisation sur le ruissellement, des bassins de rétention sont rendus obligatoires, notamment lors de l'aménagement de lotissements. Ces bassins de rétention ont souvent des effets négatifs sur l'environnement, dont la pollution conduit à une perte de biodiversité, en raison de conceptions inadaptées et d'absence d'entretien.

Les bassins de rétention feront l'objet de prescriptions concernant leur conception et leur entretien. Des techniques de végétalisation des abords seront recommandées auprès des aménageurs.



Mesures correctrices ou compensatoires prévues

La CLE fournira les informations nécessaires à un guide des bonnes pratiques en matière de gestion des bassins de rétention pluviales à l'intention des communes tel qu'indiqué dans l'action n°25 du PAGD visant une large mobilisation des acteurs sur la gestion patrimoniale de l'eau. Une information sur l'impact des bassins de rétention et l'entretien qui doit leur être consacré sera notamment développée pour aider à l'aménagement intelligent de ces dispositifs.

Les rejets d'eaux pluviales dans le milieu naturel par les activités économiques font également l'objet de prescriptions aux articles n°1 et n°2 du Règlement du SAGE.

Réduction des impacts en phase travaux de mises aux normes des stations et réseaux d'assainissement publics

Les travaux de mise aux normes des systèmes d'assainissement collectifs sont la cause de pollutions transitoires du milieu naturel difficiles à éviter. Un programme de mise aux normes est cependant nécessaire à conduire sur le bassin versant et s'avère d'une ampleur importante notamment sur la plaine de la Marana.

En raison de la très grande sensibilité du milieu, ces opérations feront l'objet de prescriptions particulières pour compenser les impacts en phase travaux.

Les prescriptions comme le stockage des engins sur des zones imperméabilisées, la réparation des engins dans des zones aérées, ou toutes autres mesures visant à réduire au maximum les impacts dommageables transitoires, seront imposées au gestionnaire du réseau.

LES MESURES COMPENSATOIRES

Traitement des boues d'hydroxyde d'alumine

Pour préserver la qualité écologique du Bevinco, des mesures d'interdiction de rejet d'hydroxyde d'alumine dans le cours d'eau ont été prescrites au gestionnaire de l'usine de traitement d'eau potable du Lancone.

Les boues d'hydroxyde d'alumine ainsi filtrées par l'usine seront traitées dans une station d'épuration construite spécialement sur le site par la Communauté d'Agglomération de Bastia sous maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse pour éviter la pollution du milieu naturel ainsi que le transport des boues, et compenser la faiblesse de la filière de traitement de ce type de déchets.

Compensation des impacts de la gestion du grau sur la morphologie des milieux

L'ouverture du grau est préconisée par le SAGE pour favoriser les échanges d'eau salée, le maintien d'un gradient de salinité, la restauration de la biodiversité et l'alevinage de l'étang pour favoriser l'activité patrimoniale de pêche.

Un entretien est pratiqué ayant recours à une pelle mécanique dont les effets sur la morphologie du milieu sont importants. Une étude pour un aménagement doux favorisant l'ouverture du grau et réduisant l'intervention mécanique est préconisée par le SAGE.



**EXPOSÉ DES MOTIFS
POUR LESQUELS LE PROJET DE SAGE
A ÉTÉ RETENU AUX REGARDS DES OBJECTIFS
DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Facteurs d'infléchissement perceptibles	État tendanciels en 2015
Artificialisation des milieux	
Poursuite de l'urbanisation Difficulté à maîtriser le développement urbain et l'afflux de population	<ul style="list-style-type: none"> • Progression de l'artificialisation liée à l'urbanisation • Sollicitation des zones humides pour le développement urbain et l'extension de la zone d'activités • Accroissement de la fréquentation des espaces littoraux sensibles comme le Lido et des surfaces urbanisées • Accroissement des pressions sur les espaces naturels les plus vulnérables
Prélèvements en eau	
Économie d'eau et amélioration des techniques d'irrigation Évolution de la population sédentaire Renouvellement progressif des canalisations obsolètes Sécurisation des zones de captage	Prélèvements en régression, eaux superficielles et eaux souterraines Stabilisation ou diminution des prélèvements en irrigation Augmentation des prélèvements pour l'AEP Consommation en eau potable en hausse malgré une baisse de la consommation par abonné
Risques d'inondation	
Évolution de l'occupation du sol induisant une accentuation du risque liée à l'accélération des écoulements Effets de la mise en œuvre des PPR inondation Changement climatique accentuant les événements extrêmes	Poursuite de l'urbanisation en zone inondable Accentuation du risque avec les évolutions climatiques Sécurisation des zones à forts enjeu économiques (TRI)
Pollution des eaux	
Conditionnalité des aides agricoles vis-à-vis de la directive «nitrates» Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole Développement des suivis sur les toxiques Schéma directeur de gestion des eaux pluviales Changement des pratiques culturales	Stabilisation des nitrates dans les cours d'eau et nappes Nombre croissant de substances toxiques retrouvées dans les eaux du bassin Amélioration du taux de traitement des stations d'épuration Baisse des apports en pesticides dans le milieu
Risques sur la santé	
Actions liées à la politique de protection des captages Poursuite de la mise en œuvre des dispositions réglementaires et des plans santé environnement Mise en place du plan interdépartemental d'élimination des déchets ménagers Maintien de la lutte anti-vectorielle contre les moustiques avec des moyens biologiques	Lente progression de la protection des captages Poursuite de la dégradation par les pesticides et substances dangereuses Augmentation de 15% par an du tonnage de déchets produits jusqu'en 2015.



Exposé des motifs pour lequel le SAGE a été retenu

	masses d'eau superficielles				masses d'eau souterraines	
libellé et code de la masse d'eau	Etang de Biguglia FRETO1	Bevinco FRER65	Littoral Basitiais FRECO2c	Ruisseau de Rassigniani FRER10830	Nappe du Bevinco FREO335	Plaine Mormorana FREO335
statut	masse d'eau de transition naturelle	masse d'eau naturelle	masse d'eau côtière naturelle	masse d'eau naturelle	Eau alluvial souterraine	Eau souterraine
objectif de bon état*	2021	2015	2015	2027	2015	2015
cause de dérogation	eutrophisation			pollution urbaine		

Rappel des objectifs généraux du SAGE

N°1 - Lutter contre toutes les pollutions, notamment diffuses, pouvant impacter le bon état des milieux aquatiques de la plus grande zone humide de Corse abritant la plus grande zone d'activités : ruisseaux, rivières, nappes, canaux, étang, zones humides et milieu marin

N°2 - Préserver les milieux aquatiques dont les zones humides en favorisant notamment une gestion durable des ressources en eau et en préservant les équilibres quantitatifs

N°3 - Préserver ou restaurer la continuité écologique des différents milieux aquatiques

N°4 - Favoriser les échanges d'eaux douce et salée pour maintenir un équilibre quantitatif et préserver la biodiversité

N°5 - Rendre perceptibles aux usagers du bassin versant la qualité patrimoniale, la richesse écologique et la fragilité des milieux naturels et humides associés à l'Étang de Biguglia

Comment concilier «développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau» ? C'est en réponse à cette question que les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ont été créés par la loi sur l'eau de 1992 et conforté par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006.

Dans le passé, l'étang de Biguglia a connu différentes agressions liées à la proximité d'une grande agglomération, de zones industrielles, au développement de l'agriculture dans la plaine environnante, à l'urbanisation sur le cordon lagunaire, à la lente dessalure par rapport à sa situation au début du siècle, suite à l'augmentation des drainages de la plaine et aux fluctuations de la pluviométrie. Malgré ces différentes agressions, l'étang a conservé une grande richesse écologique. Mais dans les années 90, la pollution de l'étang était telle qu'une mobilisation des acteurs locaux a permis le classement en Réserve Naturelle pour enrayer sa dégradation.

La forte urbanisation, l'évolution des activités, la modification du fonctionnement biologique, la mise en protection des différents milieux qui en résulte, font de l'étang de Biguglia et de son bassin versant un territoire à enjeux pour les acteurs locaux.

Une réflexion globale sur la gestion de l'eau est apparue indispensable pour rechercher en concertation étroite entre toutes les parties prenantes, les solutions les plus adaptées.

En abordant la gestion concertée de leur bassin versant, les membres de la CLE ont souhaité que l'on ne fasse pas table rase du passé de l'étang mais que la démarche SAGE s'inscrive au contraire dans l'histoire du bassin versant.

De la volonté d'assèchement de la plaine à la préservation des milieux humides, l'évolution des logiques d'aménagement du territoire n'est pas forcément partagée par tous. Chacune des parties prenantes dans l'élaboration du SAGE a sa propre appréciation technique des problèmes et sa conviction sur les solutions à mettre en œuvre. Les débats sur le diagnostic du bassin à partager ont ainsi été fortement enrichis par l'implication de tous.

Les enjeux identifiés sur le bassin versant montrent l'importance d'encadrer le développement urbain et les équipements qui l'accompagnent, la fréquentation des milieux aquatiques et naturels liés à l'eau, l'assainissement des eaux domestiques et industrielles, la fourniture d'eau potable, la gestion des canaux, ou encore la pratique de l'agriculture et de l'élevage autour de l'étang, par des mesures de protection de la ressource et des milieux tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

La faiblesse du patrimoine des petites communes du bassin place cependant la question des moyens économiques pour atteindre les objectifs du SAGE, au centre des préoccupations du monde politique pour mettre le SAGE en œuvre. Un contrat d'étang est en cours de négociation entre les partenaires pour y parvenir.



Résumé de l'évaluation environnementale

Le Conseil Général de la Haute-Corse, propriétaire de l'étang mais aussi acteur politique territorial important, a vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage du SAGE avec le concours financier de l'État, de l'Agence de l'Eau et de la Collectivité Territoriale de Corse. Sa volonté d'avancer sur ce dossier s'est traduite par la mise en place d'un chargé de mission au sein du Département pour conduire les opérations liées au SAGE et par un accompagnement constant des travaux de la CLE depuis plus de dix ans.

Au vu d'un développement urbain accéléré sur le périmètre du SAGE de l'étang de Biguglia, celui-ci s'adresse tout particulièrement aux aménageurs du territoire en visant la restauration ou la non dégradation du bon état des masses d'eau présentes sur le bassin. Il s'agit de lutter contre toutes les pollutions, de prendre en compte la capacité des sols à l'évacuation des eaux de pluie dans les démarches d'urbanisation, de s'assurer de l'absence d'impact sur les milieux naturels des aménagements collectifs, de prendre en compte les prescriptions inscrites dans les schémas directeurs d'assainissement, d'alimentation en eau potable et de gestion des eaux pluviales afin de s'assurer des réelles capacités d'approvisionnement en eau potable et de gestion de l'assainissement des eaux usées avant d'ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation. Le SAGE préconise aussi d'assurer l'information du public sur le respect du bon état des masses d'eau afin de permettre à chacun de favoriser la préservation de la ressource, le maintien de la biodiversité et la restauration de la continuité écologique.

L'évaluation du SAGE sur les dimensions environnementales fait ressortir qu'aucune mesure n'a d'effet négatif avéré et que le SAGE aura des effets plutôt bénéfiques pour l'environnement. Aucune mesure du SAGE ne semble, en effet, préjudiciable sur le plan environnemental pour requérir la définition de solutions alternatives.

Des vigilances concernant des précautions et des mesures d'accompagnement dans la mise en œuvre des dispositions ont été émises.

Il s'agit en particulier des mesures d'acquisition de connaissances visant à mieux cerner le fonctionnement de la ressource, notamment en ce qui concerne les nappes souterraines encore mal connues aujourd'hui.

Concernant la qualité biologique des milieux aquatiques et leur biodiversité, visant plus particulièrement le Bevinco, il s'agit de rechercher et mettre en œuvre toutes solutions de sécurisation de l'approvisionnement en eau évitant les perturbations des milieux aquatiques.

Concernant l'assainissement collectif, les mesures d'amélioration des systèmes peuvent conduire à des pollutions transitoires du milieu naturel qui imposent des mesures compensatoires.

Les schémas directeurs des eaux pluviales prévu à l'échelle de sous-bassins au-delà des limites communales devront également prendre en considération les effets d'un réseau séparatif sur les apports naturels aux milieux qui pourraient en être ainsi détournés.

